

**République Française**  
Département du Gard

**Nombre de délégués**

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :  
11 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :  
9 titulaires  
- dont suppléés : 2  
- dont représentés : 0  
18 suppléants

Votants : 13

Date de la convocation

22 décembre 2022

Numéro de la délibération

23-04

Objet de la Délibération

Vote du Budget Primitif 2023

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le \_\_\_\_\_  
Et publication ou notification  
Le \_\_\_\_\_

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :**

***Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :***

Titulaires : Madame Marie-Françoise MAQUART,  
Monsieur Jean-Luc DESCLOUX, Monsieur Xavier DOUAIS,  
Monsieur Bruno FERRIER et Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléant : Monsieur Daniel VOLEON.

***Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :***

Titulaires : Madame Myriam NESTI, Madame Claudine SEGERS,  
Monsieur Gilles DUMAS, Monsieur Jean-Marie FOURNIER,  
Monsieur Thierry PESENTI et Monsieur Max SOULIER.

Suppléant : Monsieur Gilles DONADA.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;**

**Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire** en date du 13 décembre 2022 et la délibération 22-19 annexée du rapport d'orientation budgétaire ;

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :**

- D'adopter le Budget Primitif du PETR Garrigues et Costières de Nîmes pour l'année 2023 qui peut être synthétisé de la manière suivante :

Fonctionnement			
Charges à caractère général	99 900,00	Résultat de fonctionnement reporté	177 735,54
Charges de personnel	324 100,00	Atténuation des charges	3 500,00
Autres charges de gestion courante	34 520,00	Dotation et participation	348 612,00
Charges financières	0	Autres produits de gestion courante	12,00
Charges exceptionnelles	34 000,00	Produit exceptionnels	200,00
Opération d'ordre transfert entre sections	2 278,00		
Dépenses imprévues	33 918,70		
Autofinancement	1 324,84		
<b>Dépenses</b>	<b>530 059,54</b>	<b>Recettes</b>	<b>530 059,54</b>

# République Française

Département du Gard

## Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :  
11 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :  
9 titulaires  
- dont suppléés : 2  
- dont représentés : 0  
18 suppléants

Votants : 13

Date de la convocation

22 décembre 2022

Numéro de la délibération

23-04

Objet de la Délibération

Vote du Budget Primitif 2023

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

Le  
Et publication ou notification  
Le

## Investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement	00,00	Solde d'exécution de la section d'investissement	2 879,16
Immobilisations incorporelles	1 800,00	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 278,00
Immobilisations corporelles	4 700,00	Autofinancement	1 342,84
<b>Dépenses</b>	<b>6 500,00</b>	<b>Recettes</b>	<b>6 500,00</b>

- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2  
**DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations  
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS



PRÉFECTURE DU GARD  
Reçu le

22 FEV. 2023

Bureau du Courrier